

Luxembourg, le 9 mars 2020

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de janvier 2020.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages est resté relativement stable sur un mois pour atteindre 1,41% en janvier 2020 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 119 millions d'euros pour s'établir à 190 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 12 points de base et le volume des nouveaux contrats a augmenté de 12 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 6 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,37% en janvier 2020. Le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 111 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 441 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a baissé de 48 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 188 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

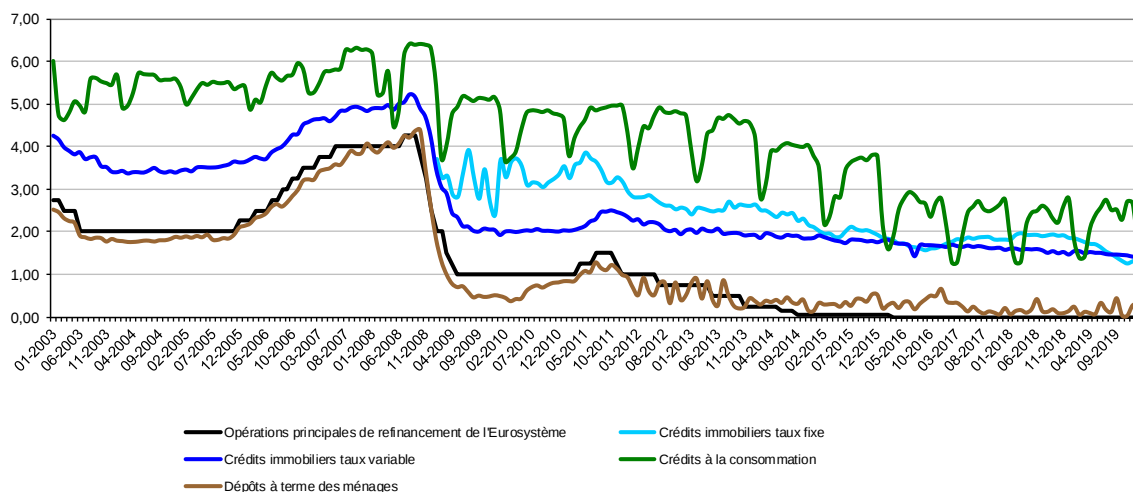
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

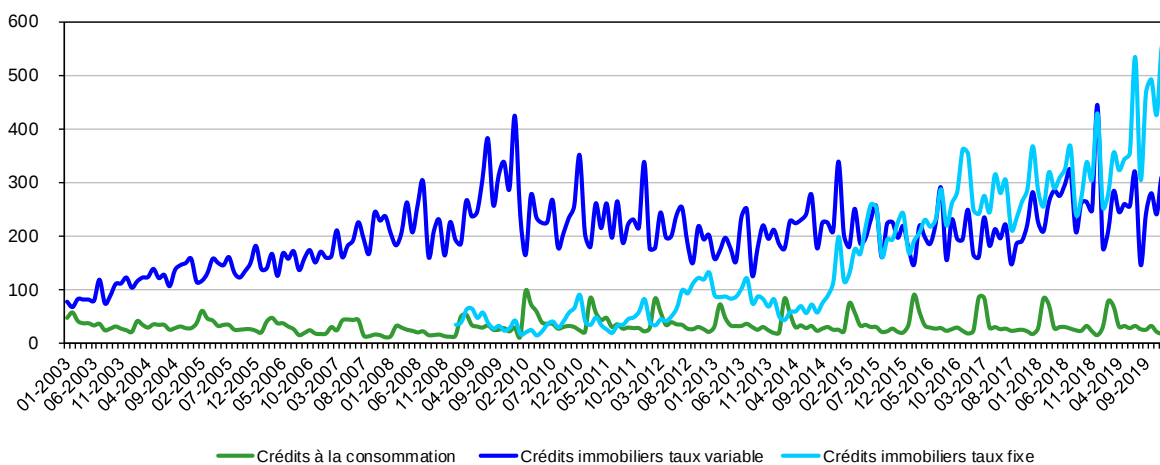
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 101 points de base sur un mois pour s'établir à 1,67% en janvier 2020 tandis que le volume d'activité a progressé de 26 millions d'euros pour s'élever à 46 millions d'euros. Il convient de préciser que ces évolutions s'inscrivent dans le cadre des conditions de prêt avantageuses offertes par les banques lors du festival de l'automobile. En rythme annuel, le taux d'intérêt a diminué de 14 points de base tandis que le volume d'activité a augmenté de 16 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 3 points de base sur un mois pour s'inscrire à 29 points de base au mois de janvier 2020.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)

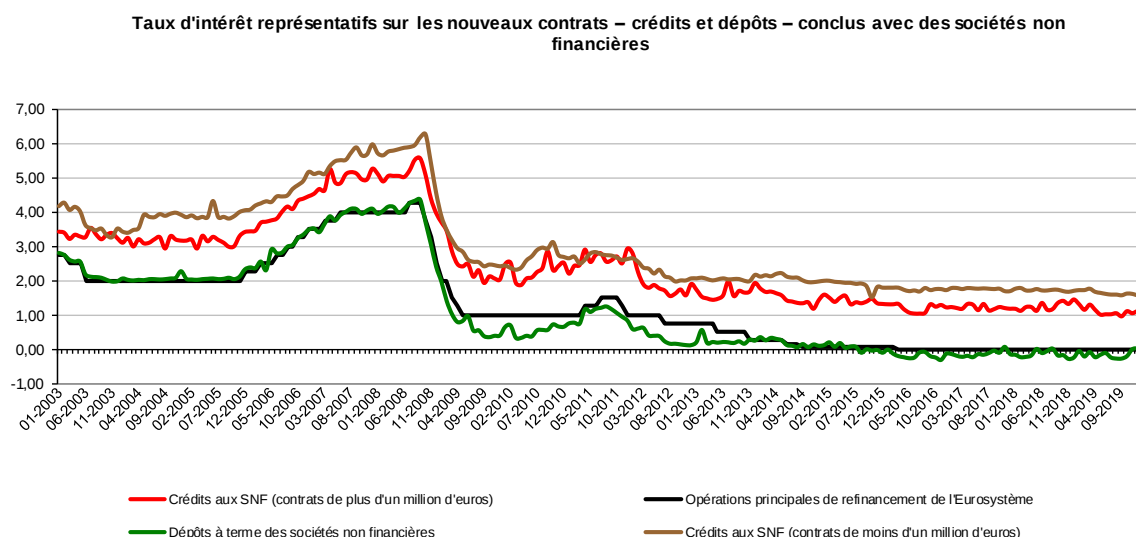


Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 10 points de base sur un mois pour atteindre 1,69% au mois de janvier 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 27 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 760 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 4 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 106 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 3 points de base sur un mois pour atteindre 1,08% en janvier 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 20 millions d'euros durant cette période pour atteindre 5 265 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 23 points de base et le montant des crédits accordés a baissé de 1 306 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 2 points de base au mois de décembre 2019 à -5 points de base en janvier 2020. En comparaison avec janvier 2019, ce taux est resté inchangé.



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu